

**MÉMOIRE DU COMITÉ PROVISOIRE DU LAC
RÉSERVOIR KÉNOGAMI ET DES RIVIÈRES
CHICOUTIMI ET AUX SABLES**

**RÉGULARISATION DES CRUES DU BASSIN VERSANT DU
LAC RÉSERVOIR KÉNOGAMI**

PRÉSENTÉ AUX AUDIENCES PUBLIQUES

LE 16 JUIN 2003

Le mémoire présenté par le Comité provisoire du lac réservoir Kénogami et des rivières Chicoutimi et Aux Sables (CPLRK) se veut un résumé des différentes études, rencontres et discussions qui nous ont permis de connaître les différentes options proposées et de recommander au gouvernement le projet que nous jugions le plus valable pour régulariser les crues du bassin versant du lac Kénogami et assurer la sécurité des populations concernées.

Pour bien comprendre toute la complexité du dossier, il faut remonter au déluge de juillet 1996 et savoir qu'il était impossible de gérer les quantités d'eau qui sont tombées sur le bassin versant du lac Kénogami avec les équipements qu'on avait et que l'on a d'ailleurs encore aujourd'hui. Il est tombé en 48 heures, 245 mm de pluie sur le bassin versant, ce qui correspond à une fois et demie le volume du lac Kénogami. Il nous faut donc de nouveaux outils de gestion pour éviter que les mêmes événements ne se reproduisent.

La Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages, la commission Nicolet, a été formée à l'automne 1996, le rapport a été rendu public en janvier 1997. La commission a fait l'analyse complète des événements concernant le déluge pour en tirer de nombreuses observations et recommandations concernant la gestion des barrages, les risques d'inondation et la sécurité civile. Parmi les principales recommandations de la commission, il y a la formation de comités de bassin ,pour assurer une gestion intégrée des différents bassins versants du Québec.

Le Comité provisoire du lac réservoir Kénogami et des rivières Chicoutimi et Aux Sables a été formé en juin 1997 pour faire suite à la commission Nicolet. Le comité avait un mandat bien précis, soit réviser la problématique du lac réservoir Kénogami et recommander au ministre de l'Environnement les options techniques d'aménagement.

Annexe 1 : Mandat du comité

Le comité se veut représentatif du milieu et a été formé de vingt organismes qui ont pour objectif de réviser la problématique associée à la gestion du bassin versant du lac Kénogami et de proposer gouvernement les solutions que l'on juge les plus valables.

Annexe 2 : Liste des membres

La première étude devait déterminer la quantité d'eau probable qui pouvait tomber sur le bassin versant. Les chiffres de l'étude arrivaient à des volumes d'eau plus élevés pour la CMP (cru maximale probable) que pour le déluge de juillet 1996. Lors du déluge le volume maximum des apports a été de 2 780 m³/sec, le nouveau volume maximum est de 5 200 m³/sec soit presque le double. Ces chiffres venaient confirmer le besoin de trouver des solutions pour régler le problème et assurer la sécurité de la population.

Je vais vous résumer les options qui ont été proposées pour corriger la situation, les études qui ont été faites pour connaître le problème et la grille d'analyse utilisée pour nous aider à prendre la meilleure décision.

Lors du déluge de 1996 une étude a été réalisée par l'INRS EAU sur les dommages au niveau du lac Kénogami, du ruisseau Jean-Dechêne, de la rivière Chicoutimi et de la rivière Aux Sables. Les résultats démontrent clairement que les dommages résidentiels sont beaucoup plus importants sur la rivière Chicoutimi que sur la rivière Aux Sables et encore moins importants au lac Kénogami. Cette étude fournit des informations additionnelles pour la prise de décision.

Plusieurs solutions ont été proposées pour faire passer la crue maximale probable, soit retenir la crue ou la dériver vers le Saguenay ou le lac St-Jean.

Tableau 1 : Options et variantes

Les trois options possibles :

- * Option 1 : Dérivation des crues extrêmes
- * Option 2 : Passage des crues extrêmes par les exutoires naturels
- * Option 3 : Réduction des apports

OPTION 1

- La construction d'un tunnel entre le lac Kénogami et le Saguenay (cartes 1 et 2)
- La construction d'un canal au ruisseau Jean-Dechêne (carte 3)

- Un déversoir à la digue Ouiqui et le creusage de la Belle-Rivière (carte 4)
- Bassin limitrophe

OPTION 2

- Accroissement de la réserve d'eau dans le lac Kénogami (carte 5)
- Amélioration de la section hydraulique des rivières Chicoutimi et aux Sables (carte 6)

OPTION 3

- Réservoirs pour contrôler les apports (carte 7)

La solution qui est proposée est une combinaison des options 2 et 3. Le nombre de réservoirs en amont a été réduit à un seul, même si au départ cinq réservoirs ont été étudiés pour retenir la crue maximale probable. La solution choisie ne permet pas de contrôler la CMP mais permet de gérer le même volume que ce qui est tombé au déluge en toute sécurité.

L'analyse des différentes options a été faite à l'aide d'une grille d'analyse multicritères basée sur quatre grandes dimensions : La protection des personnes et des biens, l'économie, la dimension sociale, l'environnement et la faune, et sur une multitude de critères. Tableau 2 (Grille multicritères).

L'étude a été faite et la solution proposée est celle qui répond le mieux aux différents aspects de la grille d'analyse multicritères.

Les principales composantes du projet ont été analysées pour répondre aux impératifs de sécurité et permettre en plus de stabiliser le lac Kénogami et de régulariser les rivières. Chacun des éléments a des impacts qui dépendent de la gestion qui sera mise de l'avant.

Gestion du bassin versant

La gestion qui sera mise en place devra permettre de régler les conflits d'usages entre l'ensemble des intervenants et amener un partage plus équitable de la ressource eau.

Les infrastructures qui seront construites permettront de gérer le lac Kénogami au niveau maximum de 114 pi. ± 4 po. sans compromettre la sécurité de la population, mais les membres du comité auront à s'entendre sur le niveau maximum qui conviendra à l'ensemble des intervenants. Les résidents et les utilisateurs du lac Kénogami veulent qu'un niveau minimum soit établi, pour que dans les périodes de grande sécheresse on puisse diminuer les débits en dessous de 42,5 m³/sec sur les rivières et ralentir ainsi la baisse du niveau d'eau en période estivale. La période de gestion devrait être prolongée au moins jusqu'à la fin de septembre, mais actuellement les compagnies productrices d'énergie hydroélectrique s'opposent à ce changement et s'opposent aussi au fait de diminuer les sorties d'eau en dessous de 42,5 m³/sec. Le gouvernement devra trancher dans ces deux situations qui opposent les compagnies et la population. Une étude devrait être entreprise pour connaître les impacts environnementaux, sociaux et économiques des variations des niveaux d'eau sur le lac Kénogami et sur les rivières Chicoutimi et aux Sables.

Les capacités d'évacuation

La rivière aux Sables sera modifiée pour pouvoir évacuer jusqu'à 650 m³/sec, la rivière sera creusée sur 1,5 km et un seul secteur sera touché. La rivière Chicoutimi ne sera pas touchée, ce qui diminue les impacts sur l'environnement tout en rencontrant les impératifs de sécurité.

Les digues et barrages du lac Kénogami

Quand les travaux seront terminés le lac Kénogami pourrait atteindre le niveau 123,25 pi. (166,67 m) dans le cas d'une crue maximale probable et le niveau de 118,75 pi. (165,30 m) dans le cas d'une crue semblable à celle de 1996. Il est important de définir le niveau de responsabilité du gouvernement et des municipalités, et d'informer les résidents permanents ou saisonniers des compensations futures en cas de sinistre. Le niveau de base pour les zones inondables devrait être de 115 pieds.

Le réservoir Pikauba

Le niveau maximum du réservoir Pikauba devrait être établi à 417,7 mètres, ce niveau est sécuritaire tout en permettant de maintenir le lac Kénogami à 114 pieds ± 4 po.

La plupart des membres du comité sont d'accords avec ce niveau parce qu'il ne compromet pas la sécurité de la population et permet aussi de régulariser les rivières. Le Conseil régional de l'environnement (CRE) trouve ce niveau trop haut et préférerait que le niveau maximum soit plus bas.

Les enjeux monétaires.

La capacité de production de l'ensemble des centrales des deux rivières est d'environ 55 mégawatts et une capacité additionnelle de 15 mégawatts est possible.

L'objectif des travaux est d'assurer la sécurité de la population, mais en laminant les crues et en régularisant les débits, la production d'énergie sera améliorée d'environ 5 %, sans que les producteurs ne modifient leurs équipements. Une partie des redevances doit être réinvestie dans le bassin versant du lac Kénogami pour restaurer les berges, aménager des frayères, faciliter l'accès à l'eau, ou appliquer toute autre forme de mesures d'atténuation. Il faut que le gouvernement puisse retourner à la région, une partie des bénéfices additionnels qui seront générés.

Conclusion

La régularisation du bassin versant rencontre un large consensus dans la population. Les gens sont conscients que les travaux qui seront entrepris auront un impact sur l'environnement, c'est pourquoi toutes les mesures d'atténuations possibles doivent être mises de l'avant pour atténuer ces impacts. L'élément le plus important est la sécurité de la population, et nous devons être capables de gérer une crue au moins aussi importante que celle du déluge. Les impacts sociaux sont positifs, parce qu'en plus d'assurer la sécurité de la population le projet permet de stabiliser le lac Kénogami et de régulariser les débits sur les rivières. L'aspect économique aussi est avantageux parce que la production hydroélectrique sera améliorée. La région profitera des retombées d'un tel projet, parce que la régulation des crues du bassin versant du lac Kénogami permettra à la région de mieux gérer cette ressource inestimable qu'est l'EAU.

PAUL RUEL

ANNEXE I

MANDAT DU COMITÉ PROVISOIRE DU LAC RÉSERVOIR KÉNOGAMI

ARTICLE 2 MANDAT DU BÉNÉFICIAIRE

Le ministre confie au bénéficiaire le mandat de lui faire des recommandations sur la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission scientifique et technique sur la gestion des barrages concernant le lac réservoir Kénogami.

Plus spécifiquement, le mandat consiste à :

- 2.1 Réviser la problématique du lac réservoir Kénogami afin de recommander au ministre les options techniques d'aménagement et tenant compte, entre autres, de leurs incidences économiques, et à cette fin :
 - Réévaluer la nouvelle crue de projet (CMP) en tenant compte de la crue de juillet 1996;
 - Évaluer le potentiel du ruisseau Jean-Dechêne comme exutoire d'urgence;
 - Évaluer le potentiel de la Belle-Rivière comme exutoire d'urgence;
 - Évaluer la possibilité de construire un ou des réservoirs sur les tributaires du lac réservoir Kénogami afin de laminer la crue de projet et de diminuer la réserve requise au lac réservoir Kénogami;
 - Établir un nouveau débit maximum à évacuer à chacun des exutoires du lac réservoir Kénogami et redéfinir éventuellement le rapport d'évacuation entre ces exutoires;
 - Définir un nouveau plan de gestion du lac réservoir Kénogami.

- 2.2 Faire des recommandations relativement au Plan d'opération transitoire, notamment sur :
 - La modification du plan de gestion estivale 1982, à savoir, l'abaissement du niveau maximum d'exploitation du lac réservoir Kénogami (en saison estivale) à 163,7 m et l'adoption de règles d'évacuation pour atténuer la chute du niveau du lac réservoir en période d'étiage;
 - L'implantation d'un système d'alerte permettant d'avertir les riverains des rivières en cas d'accroissement soudain des volumes d'évacuation.

ANNEXE 2

**ORGANISMES MEMBRES DU COMITÉ PROVISOIRE DU LAC RÉSERVOIR
KÉNOGAMI ET DES RIVIÈRES CHICOUTIMI ET AUX SABLES**

ORGANISMES MEMBRES
Abitibi-Consolidated
Alcan inc.
Association pour la protection du lac Kénogami
Cascades Jonquière inc.
Comité des citoyens de Laterrière
Conseil régional de l'Environnement
Corporation du parc régional de Lac-Kénogami
Direction régionale de la Sécurité et de la Prévention
Elkem métal
Hydro-Québec
Ministère de l'Environnement (Centre d'expertise hydrique du Québec)
MRC du Fjord-du-Saguenay
MRC Lac-St-Jean Est
Municipalité de Larouche
Municipalité d'Hébertville
Société d'établissement de Plein Air du Québec
Ville de Saguenay